



DÉCISION ADMINISTRATIVE

2025_140_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Convention de mise à disposition d'un dispositif prévisionnel de secours
pour le 13 septembre 2025 – fête du sport

Le Maire

DÉCIDE

De conclure avec l'Autorité départementale de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme et avec l'Association Sauveteurs Secouristes Pontois, représentée par son président Monsieur BESANCON Rémi – sise 21 Avenue du Maquis de l'Oisans – 38800 – Pont de Claix, pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours le samedi 13 septembre 2025 de 9h à 13h lors de la manifestation sportive et culturelle «Fête du sport», pour un montant total TTC de **310 €** (trois cent dix euros).

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à VIF,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*